

1. DECLARATION DU MEUBLE

CERFA 14004*3 à remplir et à retourner :

- soit l'hôtel de ville Mairie de Cogolin
- soit par mail à taxedesejour@cogolin.fr

2. CALCUL DE LA NUITEE

Pour calculer le montant de la taxe de séjour, il faut diviser le prix de la nuitée par le nombre de personnes hébergées et le multiplier par 3 % Puis ajouter la part départementale de 10%

Le tarif ainsi obtenu est multiplié par le nombre de nuits et de personnes assujetties.

Prix nuitée / nombre de personnes hébergées x 3 % = tarif « communal »*

Rajouter les 10% du Conseil Départemental = tarif « T »

Tarif « T » X nombre de jours x nombre des personnes assujetties

Le service financier tient à votre disposition une « matrice de calcul » au format excel.

* Tarif communal : ne pouvant excéder 2,30 €

3. DECLARATION DE LA TAXE

L'hébergeur devra transmettre une déclaration (modèle téléchargeable sur le site cogolin.fr) pour les 3 périodes suivantes :

- Du 15 avril au 30 juin
- Du 1^{er} juillet au 31 août
- Du 1^{er} septembre au 15 octobre

La période de perception de la taxe de séjour reste inchangée du 15 avril au 15 octobre.

A retourner à la Mairie taxedesejour@cogolin.fr avant le 15 juillet

4. PAIEMENT DE LA TAXE DE SEJOUR

Après avoir reçu la déclaration de la période concernée, le service financier établira une facture mentionnant le mode de calcul ainsi que le montant à payer.

3 modes de paiement possibles :

Par virement bancaire

Sur le compte de la *régie de recettes de la taxe de séjour*.

IBAN : FR45 3000 1003 52E8 3700 0000 089

Précisez le nom de l'hébergeur et le n° de la facture.

Par chèque à l'ordre de la régie de la taxe de séjour

Par espèces au service finances, hôtel de ville, pour un montant inférieur à 300 €.

* Seul mode de paiement possible pour le compte du conseil départemental

Paiement à réception :
Mairie
Service finances
régie de la taxe de séjour
place de la République
83100 COGOLIN

Modes de règlement :
* par virement
* par chèque, à l'ordre "régie taxe de séjour"
* espèces, pour un montant inférieur à 300€